

Pour diffusion immédiate  
Le 13 avril 2017

## **Le gouvernement du Yukon appuie le projet fédéral de légalisation et de réglementation du cannabis**

C'est aujourd'hui que le gouvernement du Canada a déposé à la Chambre des communes son projet de loi visant à légaliser le cannabis. Le gouvernement du Yukon prendra le temps d'examiner attentivement cette proposition avant d'entamer ses démarches de légalisation.

Le gouvernement territorial a formé un groupe de travail afin de mieux se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, prévue pour l'été 2018. Le mandat de ce comité consiste à mettre au point une approche pluriministérielle afin que le gouvernement du Yukon puisse répondre de façon cohérente aux défis émergeant de la légalisation, de la réglementation et des restrictions proposées par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du pays.

Un sous-comité élaborera une stratégie, qui sera utilisée à l'échelle du gouvernement, pour sensibiliser le public.

### **Citations**

« Lorsqu'il est question de légalisation du cannabis, notre priorité consiste à protéger les Yukonnais. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les autres provinces et territoires afin de coordonner nos pratiques dans tout le pays. Notre but collectif est de mettre en place un système de vente sûr afin que les enfants n'aient pas accès au cannabis et que les profits n'aboutissent pas dans les poches des criminels. »

– *M<sup>me</sup> Tracy-Anne McPhee, ministre de la Justice*

« Notre objectif est de veiller au bien-être des Yukonnais. Les produits du cannabis doivent être testés en laboratoire et réglementés afin que leur consommation soit sans danger et qu'ils ne contiennent pas de contaminants nocifs. Nous devons aussi penser aux futurs consommateurs. Nous créerons donc une stratégie de sensibilisation du public qui s'adressera spécifiquement aux jeunes, afin de les informer des risques de santé associés au cannabis. »

– *M<sup>me</sup> Pauline Frost, ministre de la Santé et des Affaires sociales*

### **En bref**

Quelques-unes des recommandations :

- L'âge minimum national sera établi à 18 ans pour l'achat, en reconnaissant le droit des provinces et des territoires de l'harmoniser avec leur âge minimum pour l'achat d'alcool.
- L'achat de cannabis sera restreint par une quantité maximale. Les Canadiens pourront cultiver jusqu'à quatre plants de marijuana par résidence.
- Les restrictions actuellement imposées pour la consommation de tabac dans les lieux publics s'appliqueront aussi à la consommation de cannabis.
- Les emballages devront être simples. Tout produit jugé attrayant pour les enfants et les jeunes sera interdit.

**Pour en savoir plus :** La légalisation et la réglementation du cannabis

### **Renseignements :**

Sunny Patch  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-7478  
sunny.patch@gov.yk.ca

Julie Ménard  
Communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-8478  
julie.menard@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 17-069*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.